



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Communiqué de presse

Préjudice financier en raison du coronavirus: il faut d'urgence un sommet de la santé sur la répartition des coûts

Berne, le 22 mai 2020. Jusqu'à la fin 2020, le préjudice financier lié à la crise du coronavirus s'établit aux alentours de 1.7 à 2.9 milliards de francs pour les hôpitaux et les cliniques, selon une première évaluation effectuée sur une base fiable par l'association SpitalBenchmark. Ce préjudice résulte des coûts supplémentaires consécutifs au COVID-19 et de l'interdiction de réaliser des traitements non-urgents imposée le 13 mars 2020 par le Conseil fédéral. H+ Les Hôpitaux de Suisse exige la convocation urgente d'un sommet national de la santé afin de clarifier la question de la répartition de ces coûts dans le respect de la loi.

Le préjudice financier lié au coronavirus pour les hôpitaux et les cliniques s'élève, jusqu'à la fin du mois d'avril, entre 1.5 et 1.8 milliard de francs. D'ici à la fin de l'année, il pourrait encore augmenter de 1,1 milliard supplémentaire. Environ 80% du dommage total correspondent aux pertes de revenus dues à l'interdiction des traitements et des interventions non-urgents en vigueur du 16 mars au 26 avril 2020. Ces chiffres découlent d'une première évaluation réalisée par l'association SpitalBenchmark. Pour H+ Les Hôpitaux de Suisse et ses membres, il importe maintenant que ces coûts supplémentaires et pertes de revenus soient compensés par la Confédération, les cantons et les assureurs. «Il faut que cesse enfin le renvoi des responsabilités qui se déroule en coulisses», commente la directrice de H+ Anne-Geneviève Bütikofer. H+ demande donc au Conseil fédéral de convoquer d'urgence un sommet national de la santé avec l'ensemble des acteurs importants, soit la Confédération, les cantons (CDS), les fournisseurs de prestations et les répondants des coûts.

Des tarifs qui ne couvrent pas les coûts et des coûts supplémentaires non couverts

Les hôpitaux et les cliniques sont très largement touchés par la crise du coronavirus. En un temps record, du personnel, des infrastructures et du matériel ont été mis à disposition pour que les patients présentant un risque vital en raison du COVID-19, ainsi que toutes les autres personnes nécessitant un traitement urgent, disposent immédiatement des soins médicaux et infirmiers nécessaires. Ces prestations supplémentaires ont entraîné des coûts. Elles ont été dispensées en conformité avec les standards de traitement et de qualité, dans le strict respect de l'hygiène et des mesures de sécurité pour les patients, les résidents et le personnel. Afin que les prestations fournies durant la crise du coronavirus soient indemnisées de manière à couvrir les coûts, les tarifs des hôpitaux et des cliniques, dans le domaine de validité des assurances sociales et accidents, doivent être adaptés. Selon de premières estimations fondées sur des échantillons représentatifs, 5% des coûts des traitements ne sont pas couverts dans l'ambulatoire des hôpitaux. En stationnaire, la proportion est de 10%. L'OFSP a certes procédé à des modifications dans l'application des tarifs en vigueur pour ces deux secteurs, mais ces

mesures sont insuffisantes, car elles n'apportent pas de rémunération plus élevée et ne couvrent donc pas les coûts supplémentaires. H+ exige dès lors que des suppléments soient imposés via l'ordonnance de nécessité sur les prix des traitements ambulatoires et stationnaires qui ne couvrent pas les coûts.

Pas de hausse des primes en raison du COVID-19

Les traitements des patients pendant la pandémie génèrent des coûts supplémentaires car ils sont plus lourds et donc plus chers. Il en va de même des soins prodigués en ambulatoire. Cependant, en raison de l'interdiction des traitements et des opérations non-urgents entre le 16 mars et le 26 avril, de nombreux actes médicaux n'ont pas été effectués dans les hôpitaux et les cliniques, ce qui est de nature à soulager l'assurance obligatoire des soins (AOS). En outre, les assureurs disposent de réserves de l'ordre de 9 milliards de francs qui doivent être utilisées en cas de coûts supplémentaires non prévisibles, tels que ceux dus à une épidémie. H+ estime donc qu'il ne devrait pas y avoir de hausse des primes, contrairement aux craintes exprimées par certains politiciens. Du fait de l'interdiction des traitements non-urgents, il faut s'attendre plutôt à ce que l'AOS réalise des économies. Le recours aux réserves suffira largement à couvrir les coûts supplémentaires liés au COVID-19: «Les réserves légales des caisses maladie, qui se montent à 9 milliards de francs, ont été constituées pour couvrir les coûts supplémentaires en cas d'épidémie. Elles doivent être utilisées pour éviter toute hausse des primes», relève la directrice de H+, Anne-Geneviève Bütikofer.

L'association SpitalBenchmark a procédé à une première estimation des pertes de revenus et des coûts supplémentaires pour les hôpitaux et les cliniques. L'analyse a été réalisée sur la base d'un échantillon représentatif d'hôpitaux et de cliniques couvrant tous les domaines des soins de santé. Plus d'infos sous www.spitalbenchmark.ch/publikationen/

Pour les questions des médias

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice

Tél.: 031 335 11 63

E-mail: anne.buetikofer@hplus.ch

Pour les questions portant sur l'analyse du préjudice financier pour les hôpitaux et les cliniques réalisée par l'association SpitalBenchmark, veuillez vous adresser à Thomas Brack, président de SpitalBenchmark, tél: 079 247 19 88, e-mail: thomas.brack@spital-limmattal.ch (22 mai, de 9h00 à 10h30)

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe, en tant que membres actifs, 220 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux répartis sur 370 sites et plus de 160 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers avec statut de membres partenaires. A travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives.
